

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 184 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR représenté par Loïc GACHON - Patrick AMICO représenté par Jean-Marc SIGNES - Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Sophie ARRIGHI représentée par Claude FERCHAT - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Marion BAREILLE

représentée par David GALTIER - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Moussa BENKACI représenté par Kayané BIANCO - Sabine BERNASCONI représentée par Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Mathilde CHABOCHE représentée par Olivia FORTIN - Lyece CHOULAK représenté par Perrine PRIGENT - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Sylvaine DI CARO représentée par Sophie JOISSAINS - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Roland GIBERTI représenté par Laurent SIMON - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Sophie GUERARD - Sébastien JIBRAYEL représenté par Anne VIAL - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Cédric JOUVE - Férouz MOKHTARI représenté par Gilbert SPINELLI - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Stéphane PAOLI représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Patrick PAPPALARDO représenté par Didier REAULT - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Denis ROSSI représenté par Mireille BENEDETTI - Alain ROUSSET représenté par Gerard GAZAY - Isabelle ROVARINO représentée par Pascale MORBELLI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Jean-Louis VINCENT représenté par Gérard BRAMOULLE - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julien BERTEI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Jean-Pierre CESARO - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Marie-France SOURD GULINO - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Marie MARTINOD représentée à 15h55 par Emmanuelle CHARAFE - Laure-Agnès CARADEC représentée à 16h05 par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h05 par Didier KHELFA - Lisette NARDUCCI représentée à 16h10 par Catherine VESTIEU - Solange BIAGGI représentée à 16h20 par Didier PARAKIAN - Gérard AZIBI représenté à 16h20 par Christine JUSTE - Françoise TERME représentée à 16h23 par Régis MARTIN - Bernard DESTROST représenté à 16h25 par Bernard DESFLESSELLES - Régis MARTIN représenté à 16h31 par Jean-François CORNO - Eric CASADO représenté à 16h35 par Claudie MORA - Sarah BOUALEM représentée à 16h40 par Pierre LAGET - Yannick OHANESSIAN représenté à 16h40 par Eric SEMERDJIAN - Christian PELLICANI représenté à 16h50 par Laure ROVERA - Guy TEISSIER représenté à 16h55 par Catherine PILA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Roger GUICHARD à 16h00 - René RAIMONDI à 16h00 - Michel LAN à 16h07 - André BERTERO à 16h13 - Franck SANTOS à 16h13 - Anne REYBAUD à 16h15 - Lionel DE CALA à 16h18 - Sophie JOISSAINS à 16h20 - Georges ROSSO à 16h20 - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES à 16h25 - Vincent LANGUILLE à 16h30 - Vincent DESVIGNES à 16h30 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h30 - Béatrice BONFILLON CHIAVASSA à 16h30 - René-Francis CARPENTIER à 16h45 - Magali GIOVANNANGELI à 16h45 - Yves MESNARD à 16h 45 - Patrick PIN à 16h45 - Yves MORAINÉ à 16h50 - Pascale MORBELLI à 16h53 - Jean-Jacques COULOMB à 16h55 - Sophie GUERARD à 16h55.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-002-13014/22/CM

■ Approbation de la prolongation et du rééchelonnement des crédits de paiement de l'opération d'investissement 'Préservation et Valorisation des Espaces Forestiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence'

37217

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° ENV 011- 5410/19/BM du 28 février 2019, le Bureau de la Métropole a approuvé la création et l'affectation de l'opération d'investissement n° 2019004100 « Préservation et Valorisation des espaces forestiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence ».

Cette opération a pour objectif d'appréhender la gestion forestière métropolitaine de manière globale et multifonctionnelle, au travers notamment :

- des opérations de prévention en matière de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) sur les massifs forestiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans le cadre de la mise en œuvre des Plans de Massifs de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PMPFCI).

La stratégie de prévention des incendies repose sur les objectifs majeurs suivants :

- ◆ Eviter les départs de feux,
- ◆ Faciliter l'intervention des secours sur feu (naissant ou déclaré),
- ◆ Limiter la propagation des incendies,
- ◆ Gérer les risques subis,

Les opérations prévues au programme comprennent :

- ◆ les travaux forestiers de prévention incendie,
- ◆ les études préalables à leur mise en œuvre ,
- ◆ les missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance technique permettant la réalisation des programmes pluriannuels de travaux définis dans les plans de massif ;
- des opérations de Restauration de Terrains Incendiés (RTI), le cas échéant, suite aux incendies qui se dérouleraient dans les massifs de la Métropole Aix-Marseille-Provence (études préalables, maîtrise d'œuvre, travaux) ;
- des actions en faveur de la valorisation des espaces forestiers métropolitains par la connaissance de son capital forestier, de son potentiel exploitable, de ses dessertes forestières et de la mise en valeur de l'ensemble de ses ressources. La Métropole étant l'un des acteurs du développement territorial, la connaissance de son environnement forestier permet :
- ◆ de contribuer au développement et à la structuration de la filière forêt bois et de répondre ainsi à la demande constante des besoins aussi bien :
 - en bois construction et plus particulièrement la valorisation du pin d'Alep qui peuple à près de 70 % les forêts métropolitaines et qui peut être utilisé en structure (ossature bois et charpente) depuis l'obtention d'une norme le 14 avril 2018 ;
 - en bois énergie au travers du développement des réseaux de chaleur sur le territoire métropolitain ;
 - en bois industrie avec la fabrication de la pâte à papier et le développement de la chimie du bois permettant notamment la fabrication de biocarburants à partir de la ressource forestière ;
- ◆ de développer d'autres sources de valorisations forestières par la mise en valeur des autres aménités possibles de la forêt ;
- ◆ de communiquer sur la multifonctionnalité de la forêt, sur son rôle environnemental par les nombreux services écosystémiques qu'elle rend, sur son rôle économique par les emplois qu'elle crée et sur son rôle social par la qualité de vie et paysagère qu'elle offre ;
- ◆ de développer des partenariats avec les autres acteurs forestiers du territoire métropolitain.

- des travaux relatifs à la construction d'une vigie sur le Mont Carpiagne (commune de Marseille), dans les Calanques, afin d'améliorer la surveillance du massif durant la période estivale ; ce projet constitue l'élément phare du Plan de Massif pour la Protection de la Forêt Contre les Incendies des Calanques.

Lors de sa création, le montant total de cette opération d'investissement a été fixé à 10 430 000 € TTC et ses crédits de paiement ont été déclinés pour 4 années seulement.

Au regard des actions déjà entreprises et afin d'engager de nouveaux projets nécessaires à la bonne gestion forestière des massifs forestiers métropolitains, l'opération d'investissement n° 2019004100, intitulée « Préservation et Valorisation des espaces forestiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence » doit faire l'objet d'une révision qui comprendra :

- une prolongation sur l'année 2023 et suivantes,
- un rééchelonnement de ses crédits de paiement prévisionnels.

Présentée en 4 sous-opérations, elle sera déclinée de la manière suivante :

- sous opération n° 2019004101 qui concerne la Défense de la Forêt Contre les Incendies, pour un montant de 9 000 000 € TTC.
- sous opération n° 2019004102 qui concerne la Restauration des Terrains Incendiés, pour un montant de 470 000 € TTC.
- sous opération n° 2019004103 qui concerne les Valorisations Forestières, pour un montant de 410 000 € TTC.
- sous opération n° 2019004104 qui concerne la réalisation de travaux de vigie, pour un montant de 550 000 € TTC.

L'échéance des crédits de paiement inscrits dans la délibération n° ENV 011- 5410/19/BM du Bureau de la Métropole du 28 février 2019 relative à la création de cette opération est fixée à 2022. Il est nécessaire aujourd'hui, afin de poursuivre les actions définies ci-dessus, de prolonger cette opération et de proposer un nouvel échéancier prévisionnel des crédits de paiement :

	2019 à 2021	2022	2023	2024 et années suivantes	Total tous exercices
DFCI	2 545 661 €	1 973 520 €	2 000 000 €	2 480 819 €	9 000 000 €
RTI	124 800 €	20 000 €	200 000 €	125 200 €	470 000 €
Valorisations forestières	94 620 €	75 380 €	30 000 €	210 000 €	410 000 €
Travaux Vigie	0 €	20 000 €	300 000 €	230 000 €	550 000 €
Total	2 765 081 €	2 090 922 €	2 530 000 €	3 046 019 €	10 430 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 15 décembre 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 19 décembre 2022

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ENV 011- 5410/19/BM du Bureau de la Métropole du 28 février 2019 relative à l'approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement « Préservation et Valorisation des espaces forestiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence ».

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la prolongation et au rééchelonnement de l'opération d'investissement n°2019004100, intitulée « Préservation et Valorisation des espaces forestiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence » et par conséquent de ses 4 sous-opérations d'investissement qui y sont rattachées ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et la prolongation de l'opération d'investissement n°2019004100, intitulée « Préservation et Valorisation des espaces forestiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence » d'un montant de 10 430 000 euros TTC, selon le budget rattaché au programme 23 « Agriculture, forêts et paysages », code AP 190232BP.

Article 2 :

Sont approuvées la révision et la prolongation des sous opérations d'investissement suivantes :

- sous opération n° 2019004101 qui concerne la Défense de la Forêt Contre les Incendies, pour un montant de 9 000 000 euros TTC.
- sous opération n° 2019004102 qui concerne la Restauration des Terrains Incendiés, pour un montant de 470 000 euros TTC.
- sous opération n° 2019004103 qui concerne les Valorisations Forestières, pour un montant de 410 000 euros TTC.
- sous opération n° 2019004104 qui concerne la réalisation de travaux de vigie, pour un montant de 550 000 euros TTC.

Article 3 :

Est approuvé le rééchelonnement des crédits de paiement de l'opération d'investissement n° 2019004100 intitulée « Préservation et Valorisation des espaces forestiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence ». Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget principal métropolitain. L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

	2019 à 2021	2022	2023	2024 et années suivantes	Total tous exercices
DFCI	2 545 661 €	1 973 520 €	2 000 000 €	2 480 819 €	9 000 000 €
RTI	124 800 €	20 000 €	200 000 €	125 200 €	470 000 €
Valorisations forestières	94 620 €	75 380 €	30 000 €	210 000 €	410 000 €
Travaux Vigie	0 €	20 000 €	300 000 €	230 000 €	550 000 €
Total	2 765 081 €	2 090 922 €	2 530 000 €	3 046 019 €	10 430 000 €

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Forêts et Paysages
Biodiversité - Espaces naturels

Philippe ARDHUIN